



Paris, le 27 décembre 2024

## SUPPLEMENT 2 EMTN SFIL 2024

Conformément à la réglementation en vigueur, Sfil annonce que son Supplément N°2 au programme EMTN 2024 a été approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 26 décembre 2024 et qu'il peut être consulté sur son site internet : <https://sfil.fr/infos-financieres/programme-demissions/> (rubrique Investisseurs).